

Route départementale n° 775

Renouvellement de la couche de roulement
Sur la commune d'Ombree d'Anjou

DOSSIER D'EXPLOITATION SOUS CHANTIER

DIFFUSION DU DOSSIER EXPLOITATION :

service	complet	partiel	observations
Dpt SSED	X		
ATD	X		
Direction	X		
Entreprise(s)	X		
Commune(s)	X		Ombree d'Anjou
Gendarmerie / Police	X		Brigade local selon dossier
SDISS	X		Centre local selon dossier
Transports urbains et / ou transports scolaires		X	En cas de déviation

Version document	Rédacteur	Date	Observations

II Notice explicative :

A – DESCRIPTIF DES TRAVAUX :

L'opération consiste à réaliser le renouvellement de la couche de roulement avec le rabotage de la couche de roulement existante (BBSG), puis la mise en œuvre d'un nouveau Béton Bitumineux sur une épaisseur de 6 cm sur un giratoire appelé « La Pidaie ».

Elle s'inscrit dans le programme 2023 des entretiens annuels des chaussées

Les travaux se situent sur :

1)° une section de route 2X2 (route à chaussée séparée), sur la route départementale :

- n°775, du Pr 55+209 au Pr 55+464 sens de circulation Angers-Rennes

- n°775G, du Pr 55+217 au Pr 55+456 sens de circulation Rennes-Angers

2)° une section de route bidirectionnelle départementale

- n°771, du Pr 6+40 au Pr 6+177

Sur la commune d'Ombrée d'Anjou.

Les travaux sont programmés sur 3 nuits du 27 au 29 juin 2023 pendant la période horaire 20h00/ 6h00,

La maîtrise d'ouvrage est assurée par : le CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE

La maîtrise d'œuvre est assurée par : l'Agence Technique du Lion et d'Angers

B – TRAFIC et CONTEXTE LOCAL :

Gestion du trafic :

Pour la section de route à chaussée séparée RD 775, le trafic est de l'ordre de 9155 véh/sens et par jour ouvrés avec 16.84 % de poids lourds.

Pour la section de route bidirectionnelle RD 771, le trafic est de l'ordre de 4428 véh/sens et par jour ouvrés avec 16.38 % de poids lourds.

Prise en compte d'éléments spécifiques :

Ce giratoire permet de :

- Desservir la zone d'Activités de la Prévalaye et La zone Actiparc du Pouancéen (sur sa partie Nord)
- De prendre la direction de Laval

Compte tenu des éléments de trafic et de la proximité des différentes activités économique de la commune d'Ombrée, les travaux seront réalisés de nuit, pendant la tranche horaire 20h00 à 6h00.

Pour la Rd 775, pendant les journées séparant les travaux de nuits, chaque sens de circulation se fera sur la voie de droite de son sens d'origine.

Pour la Rd 771 et les voies communales débouchant sur le giratoire, pendant les journées séparant les travaux de nuits, les chaussées seront ouvertes à la circulation.

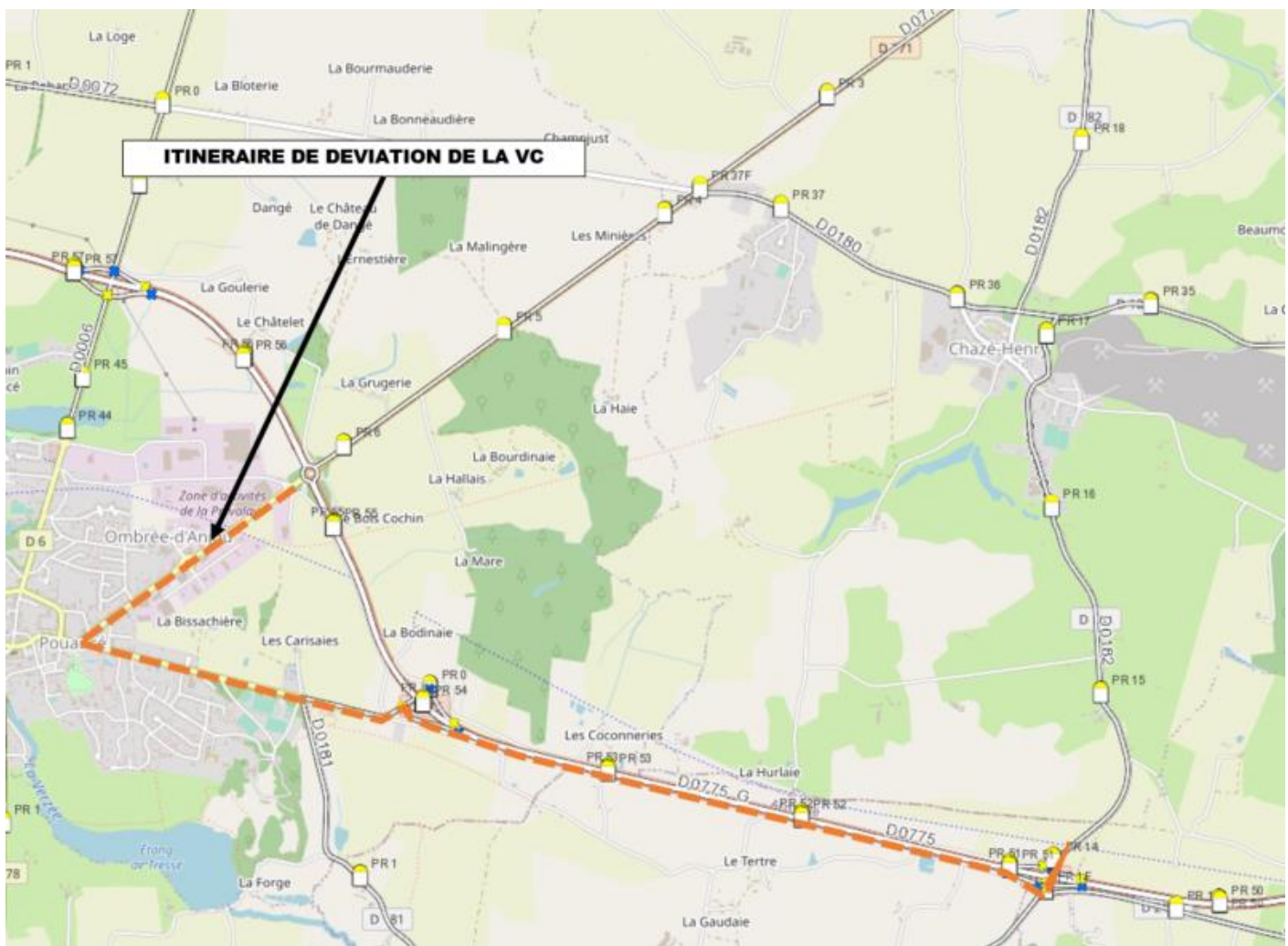
Des panneaux d'informations et une lettre d'information sera distribuée aux commerces/entreprises riverains du chantier (annexe).

D - PLANNING PREVISIONNEL :

L'organisation pour la réalisation des travaux est planifiée de la façon suivante

PLANNING PREVISIONNEL D'EXECUTION PROPOSE PAR L'ATD DU LION ET D'ANGERS		
Nuit	Intervenant	Nature des interventions
27-juin	CE Combrée	<u>Dans la journée:</u> Neutralisation des voies de gauches dans les deux sens de circulation RD 775 Ouverture des ITPC Dépose de a signalisation des déviations des voies communales et RD 771 <u>En début de soirée:</u> Fermeture de la circulation de la RD 771 et voies communales mise en position des feux tricolore pour la circulation alternée Basculement de la circulation du sens Angers vers Rennes sur la voie de gauche du sens Rennes vers Angers
	Eurovia	Rabotage de la couche de roulement sur le demi anneau Nord du giratoire
		<u>Dans la nuit:</u> inversion du basculement de circulation
	Eurovia	Rabotage de la couche de roulement sur le demi anneau Sud
	CE Combrée	<u>En fin de nuit:</u> mise en circulation du sens Rennes vers Angers sur sa voie de son sens d'origine Ouverture de la circulation de la RD 7771 Ouverture de la circulation des voies communales
28-juin	CE Combrée	<u>En début de soirée:</u> Fermeture de la circulation de la RD 771 et voies communales mise en position des feux tricolore pour la circulation alternée Basculement de la circulation du sens Angers vers Rennes sur la voie de gauche du sens Rennes vers Angers
	Eurovia	<u>Demi anneau Nord</u> Application d'un lait de chaux Application de la couche de liaison Application du Béton Bitumineux

	CE Combrée	<p>En fin de nuit: mise en circulation du sens Angers Vers Rennes sur sa voie de son sens d'origine</p> <p>Ouverture de la circulation de la RD 7771</p> <p>Ouverture de la circulation des voies communales</p>
29-juin	CE Combrée	<p>En début de soirée: Fermeture de la circulation de la RD 771 et voies communales</p> <p>mise en position des feux tricolore pour la circulation alternée</p> <p>Basculement de la circulation du sens Rennes vers Angers sur la voie de gauche du sens Angers vers Rennes</p>
	Eurovia	<p>Demi anneau Sud</p> <p>Application d'un lait de chaux</p> <p>Application de la couche de liaison</p> <p>Application du Béton Bitumineux</p>
	CE Combrée	<p>En fin de nuit: mise en circulation du Rennes vers Angers sur sa voie de son sens d'origine</p> <p>Ouverture de la circulation de la RD 7771</p> <p>Ouverture de la circulation des voies communales</p>
30/06/2023 dans la journée	CE Combrée	<p>Dans la journée: Fermeture des ITPC</p> <p>Dépose des neutralisations de voies</p> <p>Récupérations de la signalisation de déviations</p>
	SERSC	Réalisation du pré-marquage
	SIGNATURE	Réalisation du marquage routier



Le phasage pour l'organisation de ces travaux sera le suivant :

1ère intervention le mardi 27 juin : (raboitage de l'intégralité du giratoire et des amorces) :

- Dans la journée (7h30/20h00) **sur RD775:**

1 : neutralisation de la voie de gauche du sens de circulation Angers vers Rennes du Pr 52+500 au 55+672

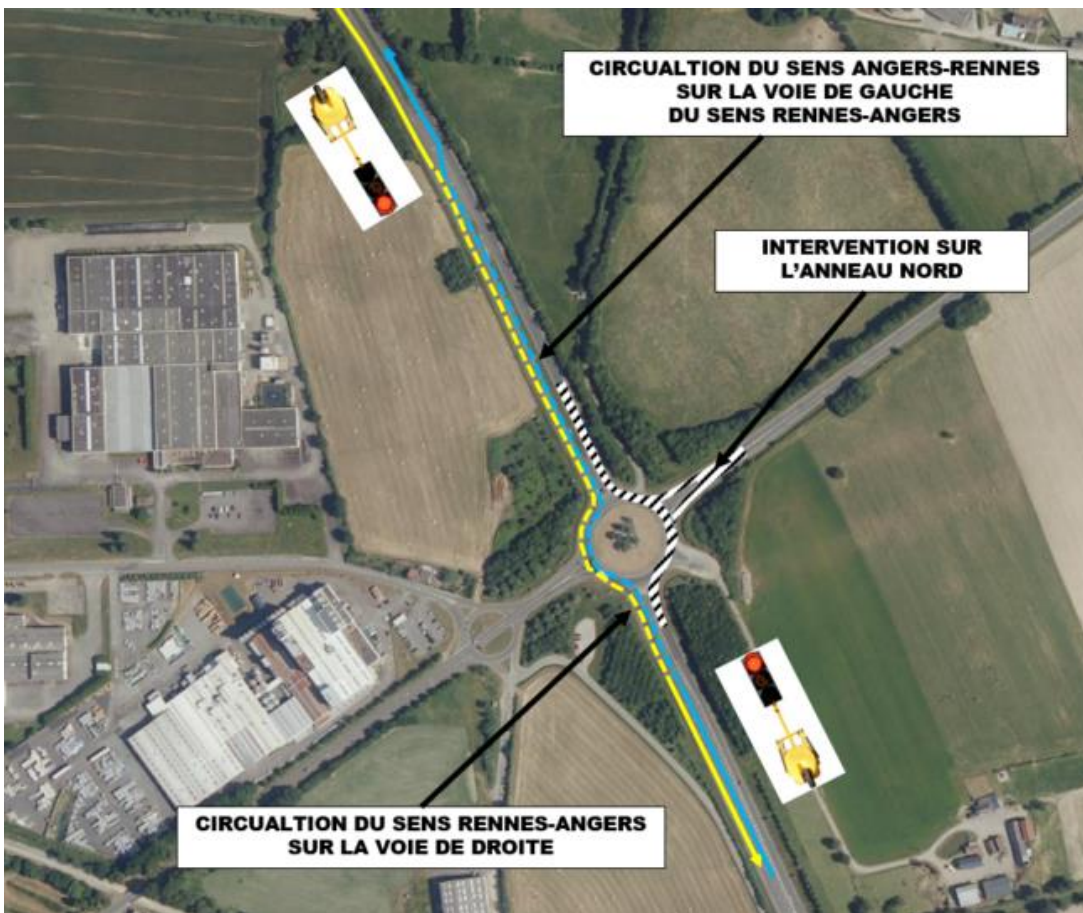
2 : neutralisation de la voie de gauche du sens de circulation Rennes vers Angers du Pr 53+660 au 59+404

- Dans la soirée et dans la nuit (20h00/6h00):

1 : fermeture et mise en place de la déviation de la RD 771 et des voies communales

2 : basculement du sens de circulation Angers vers Rennes sur la voie de gauche précédemment neutraliser du sens Rennes vers Angers du PR 53+680 au 55+660 et mise en place d'une circulation alternée par feux au droit du chantier

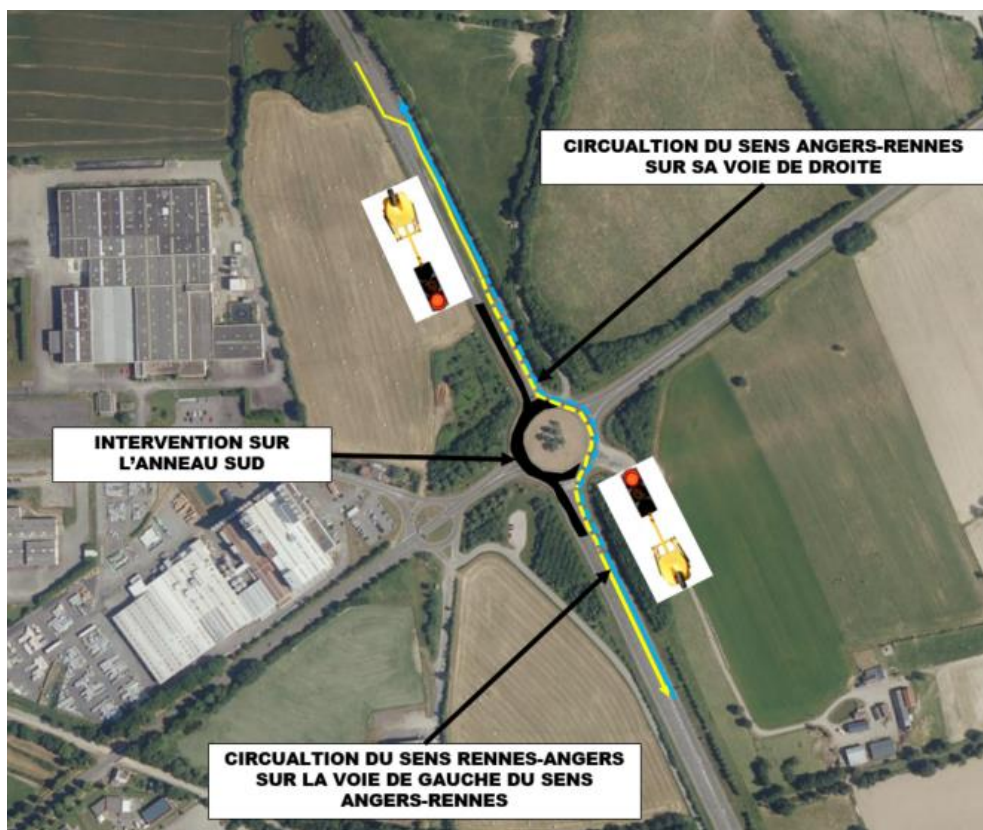
3 : raboitage et balayage de la couche de roulement existante sur le demi anneau nord du giratoire



4 : remise en circulation du sens Angers vers Rennes sur la voie de droite dans son sens d'oigne

5 : basculement de circulation du sens de circulation Rennes vers Angers sur la voie de gauche précédemment neutraliser du sens Angers vers Rennes du PR 53+680 au 55+657 et mise en place d'une circulation alternée par feux au droit du chantier

6: rabotage et balayage de la couche de roulement existante sur le demi anneau sud du giratoire



7 : remise en circulation du sens Rennes vers Angers sur la voie de droite dans son sens d'oigne

8 : ouverture de la circulation sur les voies communales et sur la RD 771

2ème d'intervention le mercredi 28 juin (application du BBSG sur le demi-anneau nord du giratoire):

- Dans la soirée et dans la nuit (20h00/6h00):

1 : fermeture et mise en place de la déviation de la RD 771 et de la voie communale « route de Craon »

2 : basculement du sens de circulation Angers vers Rennes sur la voie de gauche précédemment neutraliser du sens Rennes vers Angers du PR 53+680 au 55+660 et mise en place d'une circulation alternée par feux au droit du chantier

3 : application du lait de chaux et du BBSG sur le demi anneau côté nord du giratoire et sur la RD 771

4 : remise en circulation du sens Angers vers Rennes sur la voie de droite de son sens d'oigne

5 : ouverture de la circulation sur les voies communales et sur la RD 771

3ème jour d'intervention le jeudi 29 juin (application du BBSG sur le demi-anneau sud du giratoire):

- Dans la soirée et dans la nuit (20h00/6h00):

1 : fermeture et mise en place de la déviation de la RD 771 et des voies communales

2 : basculement du sens de circulation Rennes vers Angers sur la voie de gauche précédemment neutraliser du sens Angers vers Rennes du PR 53+680 au 55+657 et mise en place d'une circulation alternée par feux au droit du chantier

3 : application du lait de chaux et du BBSG sur le demi anneau sud du giratoire

4 : remise en circulation du sens Rennes vers Angers sur la voie de droite dans son sens d'oigne

5 : ouverture de la circulation sur les voies communales et sur la RD 771

La fermeture des ITPC et la dépose des neutralisations de voies RD775 sera réalisée dans la journée du 30 juin (pendant les horaires de service des agents d'exploitation).

La réalisation du pré-marquage et marquage de la signalisation horizontale se fera pendant les heures ouvrables et dans la continuité des travaux de réfection des enrobés (planning à confirmer par le titulaire du marché).

- C – INTERVENANTS :

La pose, la dépose de la signalisation temporaire et de déviation sera réalisée par les services de l'Agence technique du Lion et d'Angers – centre d'exploitation de Combrée.

La mise en œuvre du B.B.S.G sera effectuée par l'entreprise SAS EUROVIA ATLANTIQUE CS20042 Route de Beaufort 49181 ST BARTHELEMY D'ANJOU.

Le pré-marquage sera effectué soit par l'équipe de marquage du SERS soit par l'entreprise SIGNATURE titulaire du marché de signalisation horizontale.

L'application de la signalisation horizontale sera effectuée par la société SAS SIGNATURE 20 rue des Landelles 35510 Cesson Sévigné.

Le centre d'exploitation de Combrée de l'agence technique du Lion et d'Angers est chargé de l'entretien et de la surveillance (de jour comme de nuit) de la signalisation temporaire (déviation, balisage).

Responsable de la signalisation de balisage et de déviation :

ATD du Lion et D'Angers, 02 41 76 68 96 pendant les heures ouvrables et en dehors des heures ouvrables, le responsable des interventions d'urgences de l'agence, appel via le centre opérationnel de la Gendarmerie (COG).

- D – VOLET ORGANISATIONNEL (interne Département) :

La signalisation de balisage fera l'objet d'une surveillance particulière.

Lors de ces patrouilles de surveillance, un évènement sera créé sur le logiciel Localis, afin d'assurer une traçabilité de notre suivi.

Le chantier décrit ci-dessus implique une organisation spécifique du travail en interne.

Le chantier se déroulant de nuit, les agents d'exploitation travailleront selon les dispositions suivantes :

1 équipe de deux agents: fiche D2 13h30-22h45 pour permettre la pose de signalisation

1 chef d'équipe: fiche D4 22h30-5h30 pour assurer le suivi du chantier

1 équipe de deux agents : fiche D5 5h-12h pour remise en circulation

Les fiches détaillées sont annexées à ce document.

- E – INFORMATION :

- A l'usager :

☞ consultation service communication : **OUI si information presse**

☞ panneau d'information sur site J- : **informant des restrictions de circulation au plus tard la semaine précédant les travaux**

- Aux intervenants et partenaires :

☞ diffusion du dossier (voir page de garde)

- ANNEXES :

- Projet de communiqué de presse

- Lettre d'information aux riverains concernés par le chantier

- Schémas des panneaux d'information

- Projet d'Arrêté de circulation
- Fiches horaires
- Itinéraires de déviations

Angers, le 5/6/2023

RD 775 – commune d'Ombrée d'Anjou

Travaux d'entretien sur l'axe ANGERS - RENNES

Dans le cadre de son programme annuel d'entretien des chaussées, le Département de Maine et Loire va entreprendre des travaux de réfection de la couche de roulement sur la RD775 giratoire de La Pidaie, axe Angers – Rennes et St Nazaire -Laval sur la commune d'Ombrée d'Anjou.

9150 véhicules empruntent quotidiennement ce giratoire

Les travaux sont confiés à l'entreprise Eurovia Atlantique pour un montant de 82 600 euros, s'effectueront de nuit pendant la tranche horaire 20h00 à 6h00 du **27 au 29 juin 2023**. La circulation sur l'axe Angers-Rennes (RD775) pourra être basculée sur la voie opposée, la circulation sur l'axe St Nazaire -Laval sera interdite. Une déviation sera mise en place.

Les services du Département de Maine et Loire, agence technique départementale du Lion et d'Angers, s'emploient à minimiser la gêne occasionnée du fait de ces travaux.

Contact presse : Julien Remy, j.remy@maine-et-loire.fr, Tél. : 02 41 81 48 12

Annexe 2

Direction générale adjointe
Territoires

Direction
des Routes départementales

Agence technique départementale
du Lion d'Angers

Affaire suivie par

Loïc Fourreau

Tél : 02 41 76 68 96

at.lelion@maine-et-loire.fr

Références

2023 – LF/SD

Le Lion d'Angers, 5 juin 2023

Lettre d'information aux riverains du chantier

Objet : Route Départementale n° 775- Travaux d'entretien routier giratoire de la Pidaie

Madame, Monsieur

Dans le cadre de son programme d'entretien routier, le Département de Maine et Loire a programmé des travaux de réfection de chaussée sur la route départementale n°775 - sur le giratoire de La Pidaie.

Hors conditions climatique ou technique défavorables, ces travaux sont programmés les nuits du 27 au 29 juin 2023.

Pour des raisons de sécurité, de rapidité d'exécution et de mûrissement du matériau mis en œuvre et en fonction de la section à réaliser, le sens de circulation Angers-Rennes et Rennes Angers sera soit maintenue sur sa voie de circulation ou basculée. La circulation sur les voies communales débouchant sur le giratoire et sur la route départementale n°771 (en direction de Renazé) seront interdites.

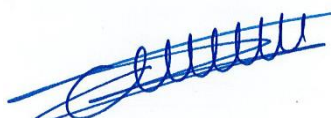
Notre service mettra en place une déviation.

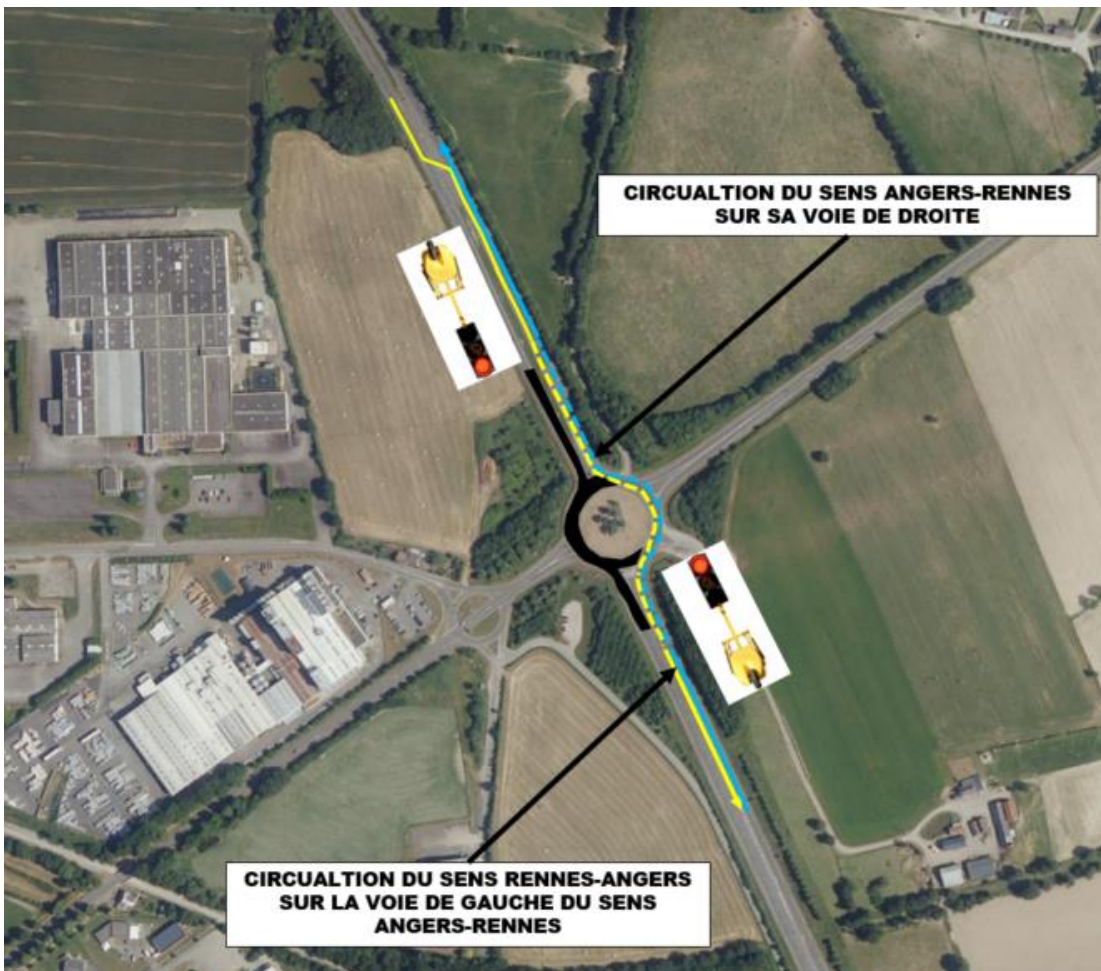
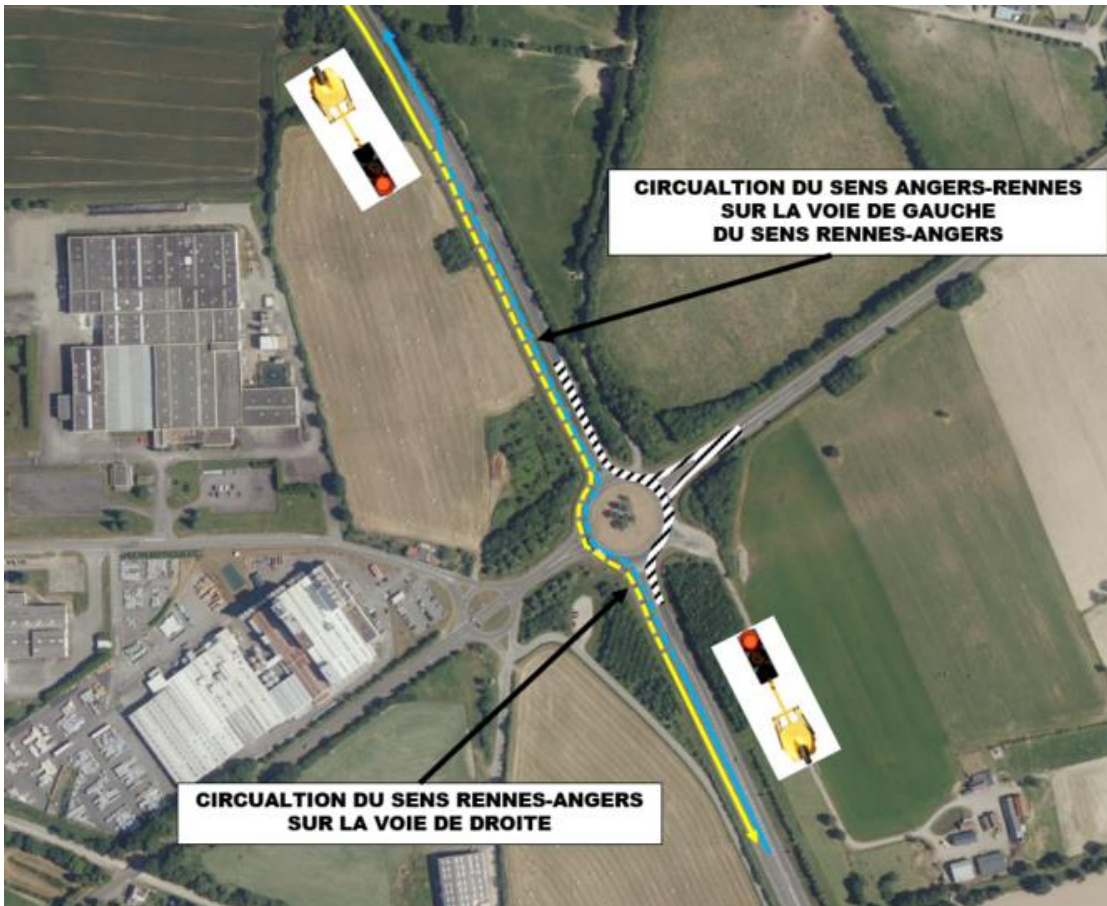
Pour toute information complémentaire, je vous invite à prendre contact avec M. Stéphane DANGER au 02 41 76 32 30.

Je vous remercie pour votre patience et votre compréhension et vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le chef d'agence

Loïc Fourreau





Annexe 3

Schémas des panneaux d'information

Information pour le basculement de circulation



Information pour les VC.

Annexe 4 :

Projet d'arrêté de circulation pour les travaux les travaux de renouvellement de la couche de roulement

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT
DOMAINE ROUTES

Affaire suivie par : Stéphane Danger
Tél : 02 41 76 68 96

Numéro de dossier :

ARRETE

PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°775 DU PR 52+500 AU PR 55+672, SUR LA N° 775G DU PR 53+660 AU PR 59+404, ET SUR LA N°771 DU PR 3+693 AU PR 6+175, ET SUR LES VOIES COMMUNALES « ROUTE DE CRAON, LE BOIS COCHIN, DANGE» COMMUNE DE OMBREE D'ANJOU, (EN ET HORS AGGLOMERATION).

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221-4,

VU le code de la voirie routière notamment l'article L.131-1,

VU le code de la route et notamment ses articles L 411-3, R 411-5, R 411-8, R411-21-1 et R 411-25,

VU l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'instruction interministérielle prise en application de son article 1^{er},

VU l'arrêté de délégation de signature n° 2019-02-AR-0108 de M. le Président du Conseil départemental en date du 6 février 2019 accordé à Mme Céline Bibard, Directrice générale adjointe territoires,

VU l'avis de Madame la Secrétaire générale chargée de l'administration de l'Etat dans le Maine et Loire,

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de mise en œuvre de Béton Bitumineux sur le giratoire de La Pidaie, il y a lieu de réglementer la circulation sur la Rd 775 de part et d'autre du giratoire :

- sens Angers vers Rennes du PR52+500 au PR55+672
- sens Rennes vers Angers du PR53+660 au PR59+404

-et d'interdire la circulation dans les deux sens de circulation sur la RD n°771 du PR 3+693 au PR 6+175

-d'interdire la circulation sur les voies communales « route de Craon, du Bois Cochin et de Dangé »,

Sur la commune de OMBREE D'ANJOU (en et hors agglomération)

ARRETE

ARTICLE 1

En raison des travaux de mise en œuvre de Béton Bitumineux sur le giratoire de la Pidaie, la circulation sera réglementée :

1-1 En journée sur la RD n°775 par une neutralisation des voies de part et d'autre du giratoire :

Sens Angers vers Rennes du PR52+500 au PR55+672
Sens Rennes vers Angers du PR53G+660 au PR59G+404

Cette prescription sera assortie d'une interdiction de dépasser et d'une limitation de vitesse à 80 km/h.

Du 27 au 30 juin 2023 de 6h00 à 20h00

1-2 complétés de nuit sur la Rd n°775 par un basculement de circulation selon les modalités ci-dessous puis un alternat par feux (au droit du giratoire) **et sur la Rd 771 et les voies communales** par la fermeture du débouché sur le giratoire

3 nuits du 27 au 29 juin 2023 de 20h00 à 6h00

En cas d'aléas météorologique notamment l'ensemble de ces dispositions pourraient être reportées jusqu'au 6 juillet 2023.

ARTICLE 2 :

Pour ce qui concerne le basculement de circulation de 20h00 à 6h00 évoqué au 1-2 :

2-1 Nuit du 27 juin :

Sur la RD775 sens Angers - Rennes, dans un premier temps, la circulation sera basculée au Pr 53G+680 sur la voie de gauche du sens Rennes-Angers précédemment neutralisée (article 1-2) puis de nouveau basculée sur son sens d'origine au PR 55G+660. Dans un second temps, la circulation sera remise sur sa voie de droite de son sens d'origine. Ces prescriptions seront assorties d'une interdiction de dépasser et d'une limitation de vitesse à 50 km/h au droit de chaque basculement.

Sur la RD775 sens Rennes - Angers, dans un premier temps, la circulation sera maintenue sur la voie de droite de son sens d'origine (article 1-2), dans un second temps la circulation sera basculée sur la voie de gauche précédemment neutraliser du sens de circulation Angers-Rennes du PR55+657, puis de nouveau basculée sur son sens d'origine au PR53+680.

Ces prescriptions seront assorties d'une interdiction de dépasser et d'une limitation de vitesse à 50 km/h au droit de chaque basculement.

Sur la RD775 dans les deux sens de circulation au droit du chantier la circulation sera alternée au moyen feux du PR 55+150 au PR 55+465

Sur la RD 771 la circulation sera interdite dans les deux sens de circulation du PR 3+693 au PR 6+175

La circulation sera rétablie à partir du carrefour formé par l'intersection de la RD771 et de la RD180, et emprunteront successivement la RD180 (en direction de La Chazé Henry), la Rd 182 (en direction d'Armaillé) puis la RD 775 (en direction de Rennes), et vice et versa dans l'autre sens de circulation.

Voies communales annexes

L'accès au giratoire de la RD 775 depuis les voies communales annexes sera interdit. Des déviations seront mises en place par des voies communales adjacentes pour accéder à la RD 775 depuis des échangeurs situés en amont.

2-2- nuits du 28 juin

Sur la Rd775 les sens Angers - Rennes, la circulation sera basculée au Pr 53+680 sur la voie de gauche du sens Rennes-Angers précédemment neutralisée (article 1-2) puis de nouveau basculée sur son sens d'origine au PR 55+660. Cette prescription sera assortie d'une interdiction de dépasser et d'une limitation de vitesse à 50 km/h au droit de chaque basculement.

Sur la RD775 sens Rennes - Angers, la circulation sera maintenue sur la voie de droite de son sens d'origine (article 1-2).

Sur la RD775 dans les deux sens de circulation même qu'en article 2-1

Sur la RD 771 et débouchés des voies communales, même dispositions qu'en 2-1

2-3 nuits du 29 juin

Sur la Rd775 sens Angers - Rennes, la circulation sera maintenue sur sa voie de droite de son sens d'origine (article 1-2).

Sur la RD775 sens Rennes - Angers, la circulation sera basculée) sur la voie de gauche précédemment neutraliser (article 1-2) du sens de circulation Angers-Rennes du PR55+657, puis de nouveau basculée sur son sens d'origine au PR53+680.

Ces prescriptions seront assorties d'une interdiction de dépasser et d'une limitation de vitesse à 80 km/h et à 50 km/h au droit de chaque basculement.

Sur la RD775 dans les deux sens de circulation même qu'en article 2-1

Sur la RD771 et débouchés des voies communales, même dispositions qu'en 2-1

ARTICLE 3

La signalisation sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera mise en place et entretenue par l'agence technique départementale du Lion et d'Angers.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché aux extrémités de la section concernée par **l'Agence Technique Départementale du Lion et d'Angers**.

ARTICLE 5

M. le Directeur général des services départementaux de Maine et Loire,

M. le Chef de l'Agence Technique Départementale du Lion et d'Angers

M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie de Maine et Loire,

M. le Directeur de l'entreprise SAS EUROVIA ATLANTIQUE CS20042 Route de Beaufort 49181 ST BARTHELEMY D'ANJOU.

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Département et dont copie leur sera adressée, ainsi qu'à :

- M. le Préfet de Maine et Loire,

- Le Maire de Ombree d'Anjou

ARTICLE 6

Le présent arrêté pourra faire l'objet de recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois suivant sa publication.

Angers, le

Annexe 5 : Fiches horaires

FICHE D2 – Préparation de travaux de nuit	
Activité	Préparation de signalisation, déviation. Mise en place balisage en fin de journée. Cycle pouvant s'intégrer dans une organisation continue de nuit (entretien périodique des voies sur berges...).
Période d'application	Période d'avril à octobre (horaire été). Modalité 3-3 (horaire de référence : 39h50).
Nombre d'agents	1 agent de maîtrise + nombre d'agents selon nécessité du chantier (minimum 2 agents).
Modalité horaire	13h30 - 22h45 applicable de 1 à 4 nuits. Reprise vacation normale le lendemain à 13h30 (de 1 à 3 nuits). Repos le vendredi dans le cas de 4 nuits du lundi au jeudi. Pause de 20 minutes pris sur la « pause méridienne du soir » de 45 minutes au centre d'exploitation.
Points particuliers	Modalité ouvrant droit à indemnité de sujétion horaire pour vacation continue de plus de 6 heures. L'application du cycle sur 3 nuits consécutives donne lieu à un droit à récupération ou une indemnité de bonification des heures décalées pour 1h15. Le repas du soir n'ouvre pas droit au versement d'une indemnité de déplacement.

FICHE D4 – Exploitation travaux de nuit (3 ou 4 nuits)	
Activité	Pour chantier de revêtement routier sur une semaine entière ou sur 3 nuits : Pose/dépose de balisage en cours de travaux. Ouverture/fermeture de voie en cours de travaux. Entretien périodique de nuit des voies sur berges.
Période d'application	Période d'avril à octobre (horaire été). Modalité 3-3 (horaire de référence : 39h50).
Nombre d'agents	1 agent de maîtrise + nombre d'agents selon nécessité du chantier (minimum 2 agents). L'encadrement des agents pourra être assuré par le surveillant de chantier.
Modalité horaire	22h30 – 5h30 (voir cycle hebdomadaire). Pause de 20 minutes. Du lundi soir au vendredi matin. Dans le cas de 3 nuits consécutives, l'agent suivra l'horaire normal le lundi ou le vendredi selon le cas.
Points particuliers	Modalité ouvrant droit à indemnité de sujétion horaire pour vacation continue de plus de 6 heures (coef. 2). Indemnité de bonification des horaires décalés de nuit : 50% des heures entre 22h et 7h.

FICHE D5 – Mise en circulation après travaux de nuit	
Activité	Dépose de signalisation. Dépose du balisage après travaux. Remise en circulation. Cycle pouvant s'intégrer dans une organisation continue de nuit (ex : entretien périodique des voies sur berges...).
Période d'application	Période d'avril à octobre (horaire été). Modalité 3-3 (horaire de référence : 39h50).
Nombre d'agents	1 agent de maîtrise + nombre d'agents selon nécessité du chantier (minimum 2 agents).
Modalité horaire	5h – 12h. Remplace la vacation normale de jour. Vacation normale de travail jour précédant et suivant. Pause de 20 minutes.
Points particuliers	Modalité ouvrant droit à indemnité de sujétion horaire pour vacation continue de plus de 6 heures. Indemnité de bonification des horaires décalés de nuit : 50% des heures entre 22h et 7h.

Annexe 6 : Itinéraires de déviations



